

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	72
Procurations	11
Votants	83

DELIBERATION N°8-110322**Objet : BUDGET SPIC « Périgord Noir Environnement » :
TARIFS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 23 février 2022*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC		
BORREZE	Dominique HERMENAULT	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE		
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU
ST GENIES	Charles MOLINA	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE		
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Martine CONSTANT
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	
NABIRAT	Jérôme DELPECH	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	Sylvain BRULEY
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Eric HAUTESERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC	Liliane LABATUT	Annie BECOURT
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	Vincent JARDEL
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC	Marc PONS	
VALOJOUXX	Christiane SALVIAT	

AR Prefecture

024-252402284-20220311-8110322-DE

Reçu le 28/03/2022

Publié le 28/03/2022

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Francis VAUCEL	Serge PARRE
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Anne-Marie MALBEC	Marcelle DELIBIE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Laurent GALMOT	Patrick CROUZILLE
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES	Marc PONS	
VEZAC	Christian ROBLES	Christian SESTARET
VITRAC		

Excusés :

M. Michel BOSREDON (*Montignac*), Mme Dorothée DELTEIL (*Peyzac-le-Moustier*), Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*), Mme Christiane DESMOULINS (*Nabirat*), Mme Catherine BERTHELOT (*La Chapelle-Aubareil*).

Procurations :

Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*)
Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*)
M. Philippe BASTIDE (*Valojoux*) donne procuration à Mme Christiane SALVIAT (*Valojoux*)
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*)
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Claudine LAWARREE-MALO (*Thonac*)
Mme Brigitte AUDOUARD (*Sainte-Nathalène*) donne procuration à M. Frédéric TACHE (*Sainte-Nathalène*)
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*St Laurent-la-Vallée*) donne procuration à
M. Gé KUSTERS (*Saint-Léon-sur-Vézère*) donne procuration à
Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)
M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de définir les différents tarifs applicables par le budget SPIC « Périgord Noir Environnement » du SICTOM DU PERIGORD NOIR, pour l'exercice 2022.

Après avis du Bureau Syndical, en date du 01/03/2022
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les nouveaux **tarifs hors taxes** applicables dans le cadre du budget annexe du SPIC "Périgord Noir Environnement" pour l'exercice budgétaire 2022, comme suit :

PRESTATIONS EFFECTUEES :

*** Locations**

- Benne 15 à 30 m ³	de 60,00 € à 78,00 €/mois 7,50 €/jour
- Bac roulant 770 l	12,00 €/mois

*** Installation, vidage, enlèvement des bennes et des bacs roulants**

- Installation, échange, retrait	125,00 € à 190,00 €/rotation
en fonction de l'éloignement du client et du cahier des charges	
50 % de remise sur la seconde benne en cas de bennes en duo	

AR Prefecture

024-252402284-20220311-8110322-DE

Reçu le 28/03/2022

Publié le 28/03/2022

* <u>Forfait chargement grappin</u>	55,00 €/unité
* <u>Traitement</u>	
- Cartons	gratuit
- Bois non traité	55,00 €/tonne
- Déchets végétaux	25,00 €/tonne
- Gravats	14,00 €/tonne
- Métaux ferreux et non ferreux	gratuit
- Films plastiques rétractables et étirables	gratuit
- Polystyrène	10,50 €/m ³
- Déchets divers (TGAP incluse)	150,00 €/tonne (TGAP incluse)
* <u>Prestation avec la chargeuse (chargeuse + chauffeur)</u>	70,00 €/heure
* <u>Collecte du verre auprès des professionnels</u>	
<u>Service à la carte</u> : intervention individuelle à la demande d'un commerçant	
- Pour la première intervention	60,00 €
- Par intervention à partir de la seconde	40,00 €
<u>Participation forfaitaire</u> : enlèvement régulier des caissettes de bouteilles vides (deux fois/semaine en juillet et août, une fois/semaine le reste du temps)	
- Assujettis à la redevance de 2 ^{ème} catégorie :	160,00 €/an
- Assujettis à la redevance de 1 ^{ère} catégorie :	250,00 €/an
- Contribution hors redevance forfaitaire :	260,00 €/an

VENTE :

- Bacs roulants 240 l neuf	45,00 €/unité
- Bacs roulants 770 l déchets résiduels neuf	160,00 €/unité
- Bacs roulants 770 l collecte sélective neuf	155,00 €/unité
- Bornes à verre ou à papier neuf	1 600,00 €/unité
- Sacs plastiques noirs 50 l	49,50 € le mille
- Sacs plastiques jaunes 50 l	62,00 € le mille
- Compost	10,00 €/tonne

ACHAT ET VENTE DE MATIERES VALORISABLES :

- Cartons, films plastiques, métaux ferreux et non ferreux suivant cours mensuel
(Prix indexés sur les indices de référence des revues « Usine Nouvelle » ou « Recyclage Récupération »)

PLATEFORME DES BOUES DE STEP : TARIFS INITIAUX POUR LA FACTURATION DES GESTIONNAIRES DES STATIONS D'EPURATION :

- <u>STATION D'EPURATION DE SARLAT</u>	594,00 €/tonne de matière sèche
- <u>STATION D'EPURATION DE TERRASSON</u>	88,00 €/tonne de boue brute
- <u>STATION D'EPURATION DU LARDIN SAINT LAZARE</u>	82,00 €/tonne de boue brute
- <u>STATION D'EPURATION DE MONTIGNAC</u>	93,00 €/tonne de boue brute
- <u>AUTRES STATIONS D'EPURATION</u>	
* <u>Traitement des boues de STEP</u>	
- Boues de siccité inférieure à 20%	79,00 €/tonne
- Boues de siccité égale ou supérieure à 20%	77,00 €/tonne

AR Prefecture

024-252402284-20220311-8110322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

*** Location de bennes pour le transport des boues de STEP**

- Par benne 299,80 €/mois ou 10,85 €/jour

*** Transport des boues depuis une station d'épuration jusqu'à la plateforme de Marcillac
(camion + chauffeur)**

- Camion seul 2,00 €/km

- Camion attelé d'une remorque 2,50 €/km

Les présents tarifs sont réactualisés en fonction de l'évolution des indices intégrés aux formules de calcul de révision de prix, inscrites dans les contrats de prestations de services passés avec les exploitants.

- SARL CADIOT

Transport et traitement des boues

425,00 €/tonne de matière sèche

Traitement des boues uniquement

392,00 €/tonne de matière sèche

UTILISATION DU MATERIEL DU BUDGET SPIC POUR LE BUDGET GENERAL DU SICTOM (véhicule sans chauffeur) :

- - Camion seul 1,60 €/km
- - Camion attelé d'une remorque 2.20 €/km

UTILISATION DU TRACTEUR ROUTIER

- Utilisation du tracteur routier avec chauffeur ..1,90€/Km
- Utilisation du tracteur routier sans chauffeur ..1,40€/Km
- Utilisation du tracteur routier et de la remorque avec chauffeur ..2,50€/Km
- Utilisation du tracteur routier et de la remorque sans chauffeur ..2.10€/Km

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 11 mars 2022.

